2013

CATALOGUE DE FORMATION

ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

éditorial

Une grande école de service public, centre de formation des juges et des procureurs français, doit-elle aussi avoir une vie internationale ? Voilà une question qui vient régulièrement à l'esprit de ceux qui découvrent l'activité internationale de l'ENM. La réponse est à l'évidence positive.

Tout d'abord, les relations internationales sont un gage d'enrichissement scientifique, de compréhension de l'environnement de l'action judiciaire. En favorisant la comparaison des systèmes, ces échanges multilatéraux soutiennent l'évolution du droit. Par ailleurs, la coopération internationale en matière de formation judiciaire, qu'elle soit bilatérale ou qu'elle prospère au sein d'un réseau, est l'expression d'une fraternité professionnelle, d'un désir de soutenir, d'aider et d'échanger avec les juges et les procureurs du monde entier.

Dès sa création en 1958, l'Ecole nationale de la magistrature a toujours été fidèle à cet engagement fort. Aujourd'hui, cinquante-quatre ans après, cet engagement se vérifie en Asie du Sud-est, en Asie centrale, dans le monde arabe, en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest ou du Sahel, etc. Autant d'actions de formation que de liens étroits tissés avec les écoles ou les institutions qui ont en charge la formation judiciaire dans ces pays. Le présent catalogue des actions de la formation internationale, particulièrement adaptées pour les collègues étrangers, n'est que le repère stable de cette vocation internationale de l'ENM.

Les formations proposées, organisées pour l'essentiel à Paris, viennent compléter celles qui sont mises régulièrement en œuvre dans de nombreux pays, par les experts de l'ENM. En 2013, de nouvelles formations ont été ajoutées à cette offre permanente, volontairement limitée, pour permettre aux collègues d'autres pays de bénéficier d'échanges sur le traitement judiciaire d'une thématique d'importance (crime organisé, terrorisme, corruption, droits de l'homme, cybercriminalité, rôle du procureur, médiation, etc.) et sur les pratiques professionnelles.

Ouvertes aux juges, procureurs, mais aussi enquêteurs, collaborateurs de justice ou agents publics impliqués dans des missions judiciaires, les actions de la formation internationale en 2013 respectent, plus que jamais, la volonté de partage et d'ouverture internationale de l'ENM.

Samuel VUELTA SIMON
Directeur adjoint, Directeur de la formation continue, de l'International et des formations professionnelles spécialisées de l'Ecole nationale de la magistrature.

sommaire

LE CYCLE DE FORMATION INITIALE DES MAGISTRATS ..... PAGE 4

CONNAISSANCE DE LA JUSTICE FRANÇAISE ..... PAGE 5

LE MÉTIER DE PROCUREUR ..... PAGE 6

QUELLE ORGANISATION JUDICIAIRE FACE À LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ? ..... PAGE 7

FORMATION DE FORMATEURS ..... PAGE 8

INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE & ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION DES JUGES & PROCUREURS ..... PAGE 9

L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE ..... PAGE 10

COMMENT GARANTIR LA SÉCURITÉ FONCIÈRE ? ..... PAGE 11

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU TERRORISME ..... PAGE 12

LA CORRUPTION : DÉTECTION, PRÉVENTION, RÉPRESSION ..... PAGE 13

LA CYBERCRIMINALITÉ ..... PAGE 14

LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE ..... PAGE 15

LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS IDENTIFICATION, SAISIE & CONFISCATION DES AVOIRS CRIMINELS ..... PAGE 16

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ..... PAGE 17

PRATIQUE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ..... PAGE 18

FORMATIONS EN MATIÈRE DE DROIT CIVIL ..... PAGE 19

JUSTICE & MÉDECINE LÉGALE ..... PAGE 20

CEDH : MODE D'EMPLOI ..... PAGE 21

STAGE DES MAGISTRATS ÉTRANGERS DANS LES JURIDICTIONS FRANÇAISES ..... PAGE 22

FORMATIONS À LA CARTE ..... PAGE 23

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ..... PAGE 24

CONDITIONS GÉNÉRALES ..... PAGE 27

Le CYCLE de FORMATION INITIALE des MAGISTRATS

Description

Depuis son origine, dans le cadre de la "section internationale", l'École nationale de la magistrature proposait aux magistrats ou futurs magistrats étrangers de suivre un cycle de formation initiale en France. Depuis 2006, l'ENM intègre pleinement les magistrats ou futurs magistrats étrangers aux promotions d'auditeurs de justice français. Hormis le stage à l'étranger et en cabinet d'avocat que doivent effectuer les auditeurs français en début de période de formation, les auditeurs étrangers bénéficient de l'ensemble de la formation, scolarité théorique à Bordeaux, stage en juridiction et stages extérieurs auprès des partenaires de la justice. Ils passent l'ensemble des épreuves d'évaluation (hormis l'examen de classement). La scolarité au titre de ce cycle est validée, en cas de réussite, par la délivrance d'un diplôme.

L'objectif clairement affiché est de permettre à de futurs magistrats étrangers d'acquérir en France, en immersion à l'Ecole pendant six mois puis en stage juridictionnel, au-delà des connaissances acquises à l'université, une compétence technique et une capacité de réflexion tant sur les missions et les métiers de la justice que sur la société dans laquelle ils vont exercer.
Les objectifs de cette formation sont l'acquisition des méthodes et des techniques des différentes fonctions judiciaires, la connaissance des partenaires du magistrat et du contexte des décisions judiciaires, les principes fondamentaux de l'office du juge, l'ouverture vers des disciplines en matière de sciences humaines et de techniques modernes de la communication et de l'informatique.

Grâce aux études de cas pratiques et de situations professionnelles ainsi qu'aux simulations, les directions d'études permettent l'apprentissage des compétences fondamentales (rédaction de décisions de justice, tenue des audiences, entretiens judiciaires etc.), ateliers, conférences et enseignements techniques (informatique, psychologie, langues) pour la partie théorique à Bordeaux, puis stages en juridiction. Au cours de ces stages, le magistrat travaillera avec tous les juges spécialisés (juge d'instruction, juge d'instance, juge d'application des peines…) et au parquet. En liaison avec le directeur du centre de stage, il pourra se familiariser avec un cabinet d'avocats, une étude d'huissier ou visiter des institutions partenaires de la justice.

L'admission au cycle est subordonnée à un examen préalable prévu par la loi n°75-631 du 11 juillet 1975 relative aux stages des magistrats et futurs magistrats étrangers et le décret n°76-310 du 2 avril 1976. Cet examen est organisé dans les ambassades et comporte une épreuve écrite portant sur un thème général touchant au fonctionnement de la justice et à la place de celle-ci dans la société (sujet transmis par l'ENM) et un entretien oral avec un représentant du service de coopération ou de l'Ambassade de France, visant à apprécier la motivation du candidat et, pour les pays non francophones, son niveau en français.
Un diplôme, attestant de la formation suivie, est délivré à l'issue de la formation.

PUBLIC VISÉ

Pour des raisons pédagogiques le nombre de places par promotion est limité.
Ce cycle s'adresse aux futurs magistrats (élèves d'un centre de formation de juges ou procureurs) ou magistrats nouvellement nommés, titulaires de la maîtrise en droit ou d'un diplôme équivalent et ayant une bonne pratique de la langue française.

OBSERVATIONS

L'admission à ce cycle est subordonnée à un examen préalable visant à s'assurer du niveau juridique et de la maîtrise du français. La robe d'audience est à prévoir. Son acquisition en France s'élève à environ 600€.

PRATIQUE

16/09/13 >25/07/14 | inscription avant le 15 mai 2013

COÛT

600 euros par mois et par auditeur

LANGUE

LIEUX

E.N.M.
10 rue des frères Bonie
33000 Bordeaux
FRANCE
Septembre 2013 à mars 2014
&
Dans une juridiction française pour le stage
Mars à juillet 2014

CONTACTS

Pédagogie Isabelle POINSO
Logistique Françoise CADET
enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

CONNAISSANCE de la JUSTICE FRANÇAISE

Description

Fruit d'une histoire complexe, le système judiciaire français et les institutions qui le structurent sont au cœur d'une réflexion toujours renouvelée destinée à relever les défis d'une justice moderne et efficace dans un contexte mondialisé.
Mieux connaître l'organisation judiciaire française pour en distinguer les spécificités tout en mesurant son appartenance au système de droit continental constitue sans doute la première étape d'une coopération internationale réussie.
Le cycle « connaissance de la justice française » propose ainsi aux professionnels du droit et de la justice étrangers intéressés, de découvrir le fonctionnement du système judiciaire français dans ses principales composantes linguistiques (terminologie juridique et explicitation des sigles), institutionnelle (panorama de l'organisation judiciaire, statut de la magistrature, présentation des différents partenaires que sont les avocats, la police et la gendarmerie) et opérationnelles (les différentes juridictions, les fonctions spécialisées, le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Inspection générale des services judiciaires, le Conseil constitutionnel).

Visant à assurer une progression pédagogique, le cycle se compose de deux étapes :

- ***Du 14 janvier au 15 février*** une première partie d'une durée de cinq semaines propose des conférences théoriques par les spécialistes des thèmes abordés et s'appuie sur des supports pédagogiques variés (power point, vidéos, schémas explicatifs, etc.) ponctuées de visites sur site des principales institutions présentées.

- ***Du 18 février au 15 mars*** une seconde période pratique de quatre semaines se déroule principalement dans une juridiction de première instance de taille moyenne dont le stagiaire découvre concrètement les principaux services et chambres, en participant à la vie de la juridiction ainsi que, le cas échéant, les partenaires et autres institutions du ressort (stage dans un cabinet d'avocat local, dans un Conseil de prud'hommes ou une Cour d'appel).

Ce stage pratique est susceptible d'être modulé pour tenir compte des souhaits spécifiques des stagiaires et des contraintes administratives de la juridiction d'accueil.

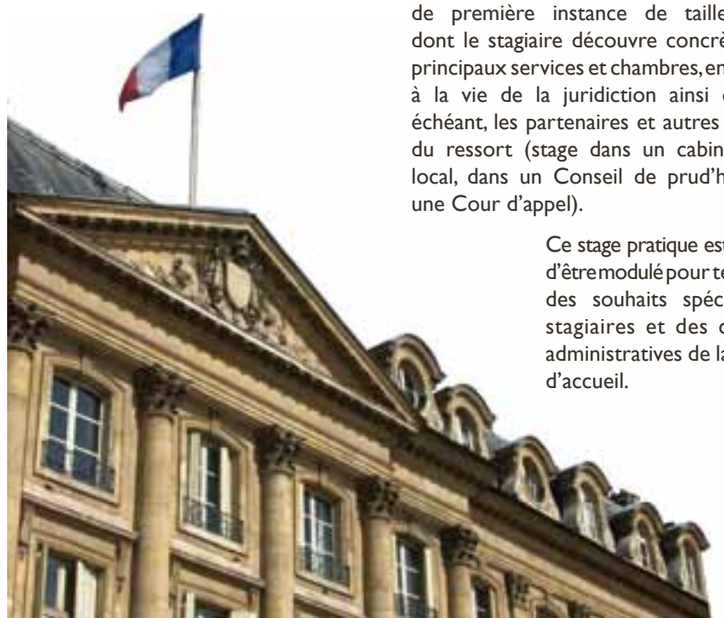

PUBLIC VISÉ

Ce cycle est ouvert dans sa partie théorique à des magistrats (juges et procureurs) ainsi qu'à tout professionnel du droit ayant au moins 10 années d'exercice et ayant une bonne pratique de la langue française. La partie pratique du stage est toutefois réservée aux juges et procureurs étrangers.

OBSERVATIONS

S'il est tenu compte, dans la mesure du possible, des préférences exprimées par les stagiaires, l'affectation dépend des places offertes par les juridictions qui sont centre de stage. L'ENM ne peut donc garantir aux stagiaires qu'ils seront automatiquement affectés dans la juridiction de leur choix.

PRATIQUE

14/01/13 >15/03/13 | inscription avant le 23 nov. 2012

COÛT

1.500 euros par stagiaire pour toute la formation

LANGUE

LIEUX

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE
& dans une juridiction française pour le stage

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

Nouveau

Le MÉTIER de PROCUREUR

Description

Le procureur n'est né ni à Athènes, ni à Rome, c'est une institution française créée vers 1300 avec les procureurs du roi sous les règnes de Philippe III et de Philippe le Bel.

Sa fonction première était d'assurer la défense des intérêts domaniaux du roi.

C'est avec le code napoléonien d'instruction criminelle de 1808 que le parquet, autrement appelé ministère public, va acquérir le monopole de l'exercice de l'action publique, en étant confié à des magistrats professionnels sur un modèle pyramidal et hiérarchisé.

Aujourd'hui, le procureur est investi de très nombreuses missions qui font de lui le personnage clef de la chaîne pénale. Il se trouve à son origine jusqu'à sa fin avec notamment l'importante mission du contrôle de la police judiciaire.

Ses compétences sont également élargies à certaines matières civiles et commerciales ou dans le domaine de la politique de la ville.

Pendant quatre jours, les participants de la formation découvriront cette institution judiciaire française aux multiples facettes et en pleine évolution.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'Etat spécialisée en matière pénale.

Session ouverte au refj

PRATIQUE

08/04/13 >11/04/13 | inscription avant le 8 mars 2013

COÛT
800 euros par stagiaire pour la session
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES
*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

QUELLE ORGANISATION JUDICIAIRE FACE à la CRIMINALITÉ ORGANISÉE ?

Description

Si le terrorisme a frappé durement toutes nos sociétés dans les années 2000, le fléau du crime organisé a, lui, continué son infiltration de ces sociétés. Qu'il s'agisse des mafias au sens large ou des groupes de criminels professionnalisés permanents ou temporaires, leur action illicite menace directement les démocraties.

Comme d'autres pays, la France est bien sûr touchée par cette menace. Les juges, les procureurs et les services d'enquête ont dû s'adapter et s'organiser, à leur tour, pour assortir la réponse judiciaire à la criminalité organisée. Cette adaptation résulte d'une spécialisation et d'une organisation plus performante de la justice et des services d'enquête. Elle s'est traduite en 2004 par la création des juridictions interrégionales spécialisées (J.I.R.S.) afin d'élaborer des outils juridiques et techniques spécifiques et de se structurer en réseau.

Plus que jamais, en effet, l'ensemble des moyens de l'Etat (justice, police, douanes, administration fiscale, organismes financiers, etc.) doivent être coordonnés et complémentaires. Plus que jamais les Etats doivent coopérer de manière renforcée en promouvant tous les moyens de liaison opérationnels et de partage de l'information.

Ce séminaire a pour objet d'échanger les savoirs techniques entre professionnels de la lutte contre le crime organisé. Quelle que soit l'inspiration du système judiciaire en fonctionnement dans les Etats, qu'il soit d'inspiration continentale, mixte, accusatoire ou de common law, les fondamentaux techniques qui sont abordés lors de cette session doivent permettre à chaque participant de partager l'expérience française de la menace mais surtout de ses solutions.

Cette session étant conçue comme un atelier de perfectionnement, la participation a été volontairement limitée afin de favoriser les échanges. Animée par les meilleurs spécialistes français, acteurs de terrain en matière de lutte contre le crime organisé, cette session abordera notamment les thèmes de travail suivants : l'état de la menace, l'incrimination des comportements, la centralisation et régionalisation des services, la collaboration avec les services de renseignement, les techniques d'infiltration, les techniques de sonorisation, le travail avec des confidents, la stratégie financière, les équipes communes d'enquête, l'échange spontané d'information, les techniques de coopération internationale pénale avancée, etc. Une documentation complète et actualisée sera remise aux participants sous forme de CD Rom.

PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'Etat spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée.

PRATIQUE

10/06/13 >14/06/13 | inscription avant le 7 mai 2013

COÛT
1000 euros par stagiaire pour la session

LANGUES
*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

FORMATION DE FORMATEURS

Description

Conscients que l'exigence de qualité de la justice suppose une formation d'excellence du personnel judiciaire et notamment des juges et procureurs, de nombreux pays ont favorisé la création et le développement d'instituts de formation judiciaire appliquée prenant en charge la formation initiale et continue des magistrats et procureurs notamment.

Cette professionnalisation de la formation suppose un apprentissage. La session "formation de formateurs" a pour objet de permettre aux personnels (magistrats ou non) en charge de la formation judiciaire d'être capables de concevoir des contenus pédagogiques, de mettre en œuvre des programmes et des supports de formation, d'animer des stages, d'évaluer les résultats afin de réajuster éventuellement les contenus, d'établir des bilans et d'assurer le suivi des stagiaires.

A partir du savoir-faire de l'ENM acquis depuis sa création, les deux semaines de formation de formateurs animées par des personnels enseignants de l'Ecole et spécialistes en formation d'adultes permettront d'aborder notamment les thèmes suivants : aspects organisationnels, administratifs et financiers d'un institut de formation, approche théorique de la formation pour adultes, spécificités de la formation judiciaire, définition des objectifs de la formation conception et déroulé d'un programme pédagogique, caractéristiques de la formation initiale et pédagogique, définition et conception de supports pédagogiques, élaboration et accompagnement de stages pratiques, formation continue déconcentrée.

Ce stage alternera des conférences théoriques, des études de cas pratiques et de situations professionnelles, des présentations d'expériences innovantes et ateliers.

Pour assurer l'interactivité de ce stage, chaque participant présentera un exposé sur l'institut de formation qui l'emploie et fournira à l'ENM, avant son arrivée en France, les textes statutaires, les programmes de formation, des cas pratiques, questionnaires d'évaluation et tous documents nécessaires à une bonne compréhension par les autres participants des enjeux de la formation dans son pays et des difficultés spécifiques éventuelles, afin que le groupe puisse élaborer avec l'aide des formateurs les meilleures solutions possibles.

PUBLIC VISÉ

Ce stage s'adresse à des responsables, cadres ou enseignants, permanents ou non, d'instituts de formation judiciaire ayant une bonne pratique de la langue française.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Ce stage de deux semaines peut utilement être complété par la session "ingénierie pédagogique" également proposée par l'ENM.

PRATIQUE

21/05/13 >31/05/13 | inscription avant le 19 avril 2013

COÛT

2000 euros par stagiaire pour toute la formation *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)*

LANGUE

LIEUX
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE
&
E.N.M.
10 rue des frères Bonie
33000 Bordeaux
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING & Gilles BOURDIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE & ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION DE JUGES & PROCUREURS

Description

Depuis plus de 50 ans maintenant, l'Ecole nationale de la magistrature adapte sa pédagogie et les formations, qu'elle propose aux juges et aux procureurs, aux évolutions de la magistrature, de la justice et de la société. Ces évolutions touchent l'école elle-même, dans sa structure, son organisation, sa logistique, ses personnels, ses ressources et la conception organisationnelle et scientifique de l'activité pédagogique.

Cette adaptation permanente à la société dans laquelle elle prend place l'a conduite, en janvier 2009, à une réforme d'envergure des recrutements, de la formation initiale et de la formation continue. À cette occasion, forts de l'expérience passée, des choix nouveaux ont été faits que ce soit au niveau des épreuves du concours d'accès à la magistrature, dans l'organisation générale du programme pédagogique des auditeurs de justice, dans l'évaluation progressive des auditeurs, dans la démarche et le sens de la formation continue mais aussi dans l'organisation structurelle, financière, comptable et de gestion des ressources humaines.

La session de formation proposée a pour objectif de faire découvrir à ses participants une école française d'application du service public dédiée à la formation des juges et des procureurs à travers son organisation, tant pédagogique qu'administrative.

Tous les aspects de cette organisation seront abordés en détail :

- La conception, l'organisation et le fonctionnement des différentes composantes de l'école (études, recherche, financier, ressources humaines, relations internationales, direction, secrétariat général, informatique, etc.),
- Le rôle et les enjeux des mécanismes de contrôle interne et externe (contrôle financier, conseil d'administration, ministère de tutelle, etc.)
- Les innovations de gestion et de management récemment introduites (indicateurs de performance, gestion dématérialisée des documents, etc.)
- L'évolution pédagogique entre une logique verticale d'apprentissage des métiers (juge d'instance, procureur, juge d'instruction, juge pour mineurs, etc.) et une logique transversale d'acquisition des compétences fondamentales (éthique et déontologie, culture institutionnelle, entretien judiciaire et communication, prise de décision, etc.).

Pédagogie

Cette session permettra aux participants, de rencontrer les formateurs et concepteurs des formations, qu'elles soient initiale ou continue, de connaître les raisons de cette évolution et les techniques d'élaboration, de composition et de séquençage d'un programme pédagogique à l'intention de magistrats ou futurs magistrats en tenant compte et s'adaptant à l'ensemble des contraintes extérieures et internes.

Une documentation complète, en grande partie dématérialisée, sur l'ensemble des sujets et techniques abordés est fournie aux participants.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation s'adresse à de hauts magistrats (juges, procureurs ou hauts fonctionnaires) décideurs dans leur pays en matière de formation judiciaire, ou à des responsables ou concepteurs d'un organe de formation de juges ou de procureurs.

PRATIQUE

03/06/13 >05/06/13 | inscription avant le 3 mai 2013

COÛT

600 euros par participant, pour toute la formation

LANGUE

Aucune traduction ne sera assurée. Chaque délégation devra prévoir de se faire assister éventuellement par un interprète

LIEU
E.N.M.
10 rue des frères Bonie
33000 Bordeaux
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Gilles BOURDIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

Description

La libéralisation des capitaux, la complexité croissante des relations entre les acteurs du monde économique, l'internationalisation du crime organisé y compris dans le monde des affaires obligent les autorités politiques et judiciaires à mettre en place des outils juridiques pour lutter contre des phénomènes qui rongent l'économie.

Face à une délinquance toujours plus astucieuse et de mieux en mieux structurée, les juges, procureurs et services d'enquête ont dû mener une réflexion innovante pour lutter plus efficacement contre cette forme particulière de criminalité. Loin de l'image du juge d'instruction solitaire et isolé dans son palais, la justice a su s'ouvrir, à l'intérieur même de la juridiction, pour accueillir des compétences techniques nouvelles d'assistants spécialisés au service de la recherche de la vérité aux côtés des magistrats, et à l'extérieur, pour travailler en partenariat avec diverses institutions spécialisées dans la lutte contre la délinquance économique et financière.

Cette session a pour objet de mieux cerner les infractions financières au cœur de ces dossiers souvent tentaculaires, d'échanger les savoirs techniques entre professionnels chargés de mener les investigations en cette matière, et de réfléchir à un équilibre à respecter entre nécessité de la répression et protection des intérêts économiques et sociaux de la nation.

La participation à la session a été volontairement limitée en nombre de participants afin de favoriser les échanges entre professionnels magistrats de différents pays.

Animées par les meilleurs spécialistes français, acteurs de terrain en matière de lutte contre la délinquance économique et financière, les interventions permettent d'aborder notamment les thèmes de travail suivants :

- définition des infractions financières, apport d'éléments de base facilitant la lecture des documents comptables et d'analyse financière ;
- description des spécificités des techniques d'enquête policière;
- traitement judiciaire des infractions économiques et financières : prévention et répression, rôle des parquets dans le cadre des entreprises en difficulté, politique pénale en matière financière, phase d'instruction ;
- description du rôle des auxiliaires de justice, des experts, des institutions publiques aux côté de la justice (Tracfin…) ;
- coopération internationale dans le traitement judiciaire de la lutte contre la grande corruption.

La partie théorique de cette session d'une semaine à Paris à l'ENM est suivie d'un stage pratique en juridiction d'une semaine soit dans une JIRS (Juridiction InterRégionale Spécialisée) soit dans une juridiction qui dispose d'une chambre spécialisée dans le domaine financier.

PUBLIC VISÉ

20 participants magistrats : cette formation est ouverte en priorité aux magistrats du parquet, de l'instruction ou du siège spécialisés dans le contentieux économique et financier.

Session ouverte au refj

PRATIQUE

04/11/13 >15/11/13 | inscription avant le 04 oct 2013

COÛT

1000 euros par stagiaire pour toute la formation *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)*

LANGUE

LIEUX
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

& dans une juridiction française pour le stage

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

COMMENT GARANTIR LA SÉCURITÉ FONCIÈRE ?

Formation en partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat

Description

La sécurité foncière consiste en l'assurance, pour un propriétaire ou un exploitant de terres, d'avoir des droits sécurisés sur ces terres, c'est-à-dire des droits qui lui sont publiquement reconnus et qu'il peut faire valoir et défendre, si nécessaire en ayant recours aux autorités de l'Etat.

La sécurité foncière est l'un des objectifs de l'organisation juridique et judiciaire des Etats.

En effet, elle est essentielle pour garantir la paix civile dans un Etat, prévenir et réguler les conflits, plus encore dans un contexte mondialisé. C'est également un préalable au développement économique.

Sur la base de l'expérience en France, la réflexion s'élargira pour prendre en compte les réalités et contraintes auxquelles peuvent être confrontés les Etats dans ce cadre.

Le séminaire abordera les trois piliers de la sécurité foncière :

- une identification précise et concrète de la propriété sur des relevés, plans, fiches ou photos satellite (cadastre),
- un titre basé sur un jugement ou un acte juridique officiel fiable et sécurisé,
- un registre immobilier qui répertorie l'ensemble des actes juridiques concernant tous les biens immobiliers des personnes concernées, tenu à jour.

Le séminaire abordera tant les aspects juridiques que techniques et pratiques de la sécurité foncière. Il sera animé par des universitaires et par des professionnels spécialisés de la sécurité foncière : fonctionnaires cadastraux, géomètres-experts, magistrats, notaires, fonctionnaires et juges tenant les registres immobiliers.

Pédagogie

Ce séminaire alternera des conférences théoriques et des tables rondes permettant des échanges entre professionnels. Une place importante sera également donnée à l'apport des nouvelles technologies pour la sécurité foncière.

[En complément des ateliers de travail, des visites seront organisées auprès des différents acteurs participant à la sécurité foncière.]

PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges, notaires, fonctionnaires et décideurs travaillant sur les questions de sécurité foncière.

PRATIQUE

02/12/13 >04/12/13 | inscription avant le 31 oct 2013

COÛT

600 euros par stagiaire

LANGUES

**sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits*

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Isabelle POINSO
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

Le TRAITEMENT JUDICIAIRE du TERRORISME

Description

Entre la fin du 20ème siècle et le début du 21ème, le terrorisme a connu une mutation importante en accentuant son potentiel meurtrier et en étendant ses territoires d'action : certains comportements sont aujourd'hui qualifiés «d'hyper-terrorisme». Quoi qu'il en soit, cette menace est aujourd'hui au cœur des préoccupations sociales, politiques et judiciaires de nos pays. En suivant la mondialisation, son internationalisation est, plus que jamais, une source supplémentaire de craintes et de difficultés pour les institutions qui sont chargées de le prévenir et de le réprimer : qu'il s'agisse des services de renseignement, des services d'enquête, des juges ou des procureurs, tous ont intégré depuis longtemps cette dimension internationale tant de la menace que de la réponse.

En France comme en d'autres pays, l'autorité judiciaire est pleinement concernée par ces problématiques. Très tôt, dès le milieu des années 80, la justice française a dû s'organiser pour faire face à cette menace. Ce sont aujourd'hui : les juges et les procureurs spécialisés à Paris, les juges et les procureurs travaillant dans les juridictions territoriales où se manifestent les activités des groupes terroristes, les procureurs de l'administration centrale qui suivent cette criminalité et, bien sûr, les magistrats de liaison avec les pays qui connaissent ces phénomènes.

En ce qui concerne la prise en compte de cette menace par le droit, cette session analyse les critères propres à l'incrimination des agissements, à la définition des comportements, à l'intégration du renseignement dans les procédures judiciaires et, en général, à l'organisation judiciaire des Etats pour optimiser la lutte contre le terrorisme. Que ce soit le droit de fond, la procédure applicable ou les règles de coopération pénale, les techniques mises en place sont parfois d'inspiration uniquement nationale. D'autres nous ont été offertes par des cadres généraux plus larges, que ce soient ceux de l'ONU, du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne.

Bien entendu, pour garder sa légitimité, toute action contre les menaces criminelles, qu'il s'agisse du crime organisé ou du terrorisme, doit être conduite dans le respect le plus scrupuleux des principes fondamentaux rappelés tant dans la convention européenne des droits de l'homme, que dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui conditionne notre légitimité et donne tout son sens à notre combat.

Pédagogie

Cette session, a pour but, en premier lieu de décrire et d'analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste (international, radical urbain, séparatiste violent), et en second lieu, d'exposer et de commenter son traitement judiciaire pendant les différentes phases de l'enquête, le déroulement du procès et l'exécution de la peine. Sous forme de conférences et de tables rondes, cette session présente des expériences concrètes sur ces sujets, en particulier la description pratique de la mise en œuvre des compétences concurrentes grâce à l'intervention de chercheurs universitaires et de membres des services spécialisés de la diplomatie, de la police et de la justice.

PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre le terrorisme.

Session ouverte au refj

PRATIQUE

09/12/13 >13/12/13 | inscription avant le 08 nov 2013

COÛT

1000 euros par stagiaire
pour la session *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)*

LANGUES

*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogique Samuel VUELTA SIMON
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

La CORRUPTION : DÉTECTION, PRÉVENTION, RÉPRESSION

Avec la participation du Service Central de Prévention de la Corruption

Description

Aucun pays au monde, quel que soit son niveau de développement, n'est à l'abri des phénomènes de corruption. Menaces graves de démocraties, puisque la corruption prend parfois des proportions telles, qu'elle risque de freiner la croissance économique et de contrarier les efforts accomplis en vue d'instaurer une bonne gouvernance. Elle entraîne, à terme, la dégénérescence du tissu social et fausse le système économique et la structure politique des États. Obstacle au développement durable, la corruption aggrave les disparités économiques et favorise la criminalité organisée. Selon le Conseil de l'Europe, la corruption judiciaire quand à elle, "*porte atteinte à l'État de droit, favorise l'impunité, entraîne l'iniquité des procès et rend bien plus difficile la lutte contre la corruption en général*".
Depuis quelques années, les efforts accomplis à l'échelle internationale et au niveau des États, pour combattre la corruption, encourager la transparence et accroître la responsabilité prennent de l'ampleur, parce que l'on comprend mieux le coût politique, économique et social de la corruption.
Grâce à cette mobilisation, des victoires importantes ont été remportées, mais d'autres batailles sont à mener : la formation en est une. Par conséquent, consacrer une session de formation complète à la corruption, sa prévention par les autorités publiques mais aussi la détection des comportements et la répression des infractions qui peuvent être constituées, était une nécessité.
Destinée à des professionnels français et étrangers (magistrats, fonctionnaires) qui sont confrontés à la gestion administrative ou judiciaire des faits de corruption - ou assimilés - et à leur prévention, cette session se propose de sensibiliser et de former ces professionnels tant à la prévention, qu'à la répression de ce phénomène.
La session permettra notamment de mettre à la disposition des participants l'expertise du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), ainsi que des outils techniques et juridiques permettant de détecter au mieux, de réguler ou de traiter ce type de comportements.

Pédagogie

L'ensemble des acteurs des différents secteurs concernés : SCPC, sociologues, juges financiers, procureurs, enquêteurs spécialisés, avocats, universitaires, représentants du GRECO, de l'OCDE du CESDIP, d'ONG, services de renseignement financier (TRACFIN), hauts-fonctionnaires du ministère de la justice (DACG), des finances ou des affaires étrangères, responsables du secteur privé, etc.
Ils interviendront au cours de la session sous forme de conférences mais aussi de tables rondes et de débats sur des angles de vue particuliers (action internationale, point de vue de la société civile, etc.), afin de partager leurs expériences et leur connaissance du phénomène et de son traitement avec, pour objectif, une meilleure prise de conscience des enjeux de la corruption, tant en France qu'au niveau international.

PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'Etat spécialisée dans la lutte contre la corruption et les autres manquements au devoir de probité.

Session ouverte au refj

PRATIQUE

5 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT

500 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES

*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET
enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

La CYBERCRIMINALITÉ

Description

La cybercriminalité recouvre l'ensemble des infractions pénales susceptibles de se commettre sur ou au moyen d'un système informatique généralement connecté à un réseau.
Elle est l'un des grands défis auquel la société moderne est confrontée puisqu'elle jouit d'un nouvel espace sans frontière, celui de l'Internet, lieu d'expression, de communication et de création mais aussi de travail, de commerce, de pouvoir et de délinquance. Ce "cyberespace" est utilisé à des fins illicites d'autant plus facilement et rapidement que les technologies évoluent sans cesse et permettent une très large diffusion. Compte tenu du caractère largement transnational de cette criminalité, les Etats doivent pour lutter contre ce phénomène, trouver de nouvelles formes de coopération et harmoniser leur arsenal juridique.

Il est par ailleurs très difficile pour un juriste d'appréhender cette menace dans toutes ses composantes techniques, de mener une enquête par ordinateur interposé, de transformer des données cryptées en preuves pénales. Il lui est encore plus difficile de détecter et constater les infractions pénales et, bien sûr, d'en identifier les auteurs.

Cette session aborde l'Internet et son langage en favorisant une meilleure compréhension des aspects techniques de son fonctionnement et de ses potentialités. Elle présente les dispositifs juridiques, civils et pénaux, français, européens et internationaux, qui encadrent le fonctionnement du réseau et favorisent la coopération internationale et l'entraide répressive, de nature à lutter contre les diverses infractions commises via Internet.

Pédagogie

A travers des exposés, tables rondes et débats, cette session s'est fixée pour objectif d'aider les juges, les procureurs et les enquêteurs à progresser dans le traitement de leurs procédures en privilégiant les approches concrètes des différentes étapes (localisation et identification des auteurs d'infraction, accès aux données, mesures de nature à prévenir la disparition des preuves numériques, etc.). Cette session favorisera les échanges sur les textes et pratiques en vigueur à l'étranger et les modalités d'un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.

PUBLIC VISÉ

Inscrite au catalogue de formation continue des magistrats français, cette session est ouverte à des magistrats étrangers francophones ou arabophones sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité à 10 personnes.

PRATIQUE

5 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT

500 euros par stagiaire pour la session
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES

**sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits*

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

La JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

Description

Quels sont les enjeux et les mécanismes de la Justice pénale internationale, discipline qui se trouve à la croisée des chemins du droit et de la diplomatie ?

Génocide, crimes contre l'humanité, des qualifications qui ont mobilisé les acteurs judiciaires de tous les pays depuis plusieurs décennies. Le 20ème siècle aura été celui des crimes perpétrés à grande échelle contre les populations civiles. Le premier éveil judiciaire a été celui des tribunaux de Nuremberg et de Tokyo : avec la création de tribunaux pénaux internationaux (ex-Yougoslavie, Rwanda, etc.) et de la Cour pénale internationale, la Justice pénale internationale est devenue une réalité permanente.

Apparu dans les années 20, le concept d'une juridiction universelle et permanente ne finira par s'imposer qu'en 1998 à la conférence de Rome. La Cour pénale internationale a vu le jour le 11 avril 2002. Elle vient compléter l'action déjà engagée par les Tribunaux internationaux et la justice des Etats qui, s'appuyant sur la compétence en ce qui concerne leurs ressortissants ou simplement sur la compétence universelle de leurs juridictions, poursuit les responsables de crimes jusque là impunis.

La session abordera les notions du droit pénal international et les principales infractions poursuivies et présentera les organes de l'instance pénale internationale et leurs fonctions. Au-delà de ces examens juridiques, seront traités également les aspects politiques du droit pénal international et les incidences de l'action de toute juridiction nationale ou internationale qui retient sa compétence dans cette matière.

Une attention particulière sera également portée sur les possibilités mais aussi les difficultés de la coopération entre les autorités judiciaires et policières des Etats et les juridictions internationales.

Pédagogie

Cette session a pour but, en premier lieu, de comprendre l'organisation, le rôle et les enjeux d'une justice internationale, et, en second lieu, d'exposer et de commenter son fonctionnement pendant les différentes phases de l'enquête, le déroulement du procès et l'exécution de la peine. Sous forme de conférences et de tables rondes, cette session présente des expériences concrètes sur ces sujets, en faisant intervenir des juges, procureurs, greffiers et enquêteurs de la justice internationale mais aussi des conférenciers du milieu extrajudiciaire (universitaires, politologues, sociologues, victimologues, etc.).

PUBLIC VISÉ

Inscrite au catalogue de formation continue des magistrats français, cette session est ouverte aux juges, procureurs, avocats, policiers ou membres d'une autre administration d'Etats non-membres de l'Union européenne intéressés par le sens et le fonctionnement de la justice pénale internationale.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité à 10 personnes.

PRATIQUE

4 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT

400 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES

**sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits*

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS
IDENTIFICATION SAISIE & CONFISCATION DES AVOIRS CRIMINELS

Description

L'un des domaines d'activité les plus lucratifs pour le crime organisé est sans conteste le trafic de stupéfiants. Quelle que soit la substance, les revenus procurés par les activités illicites sont considérables et sont immédiatement réinvestis dans d'autres activités illégales ou légales. La coordination de la lutte contre cette criminalité particulière est bien sûr nécessaire au plan international. Par ailleurs, l'identification et la confiscation au profit des Etats des richesses provenant de cette activité criminelle sont un enjeu de taille et l'un des moyens privilégiés d'endiguer cette menace.

C'est la raison pour laquelle cette action de formation réunit deux séminaires techniques distincts mais complémentaires.

En premier lieu, un séminaire de 3 jours est consacré à la lutte contre le trafic de stupéfiants. En effet, l'évolution permanente des modalités de son organisation implique une adaptation constante du dispositif de lutte contre cet aspect de la délinquance organisée : outils législatifs et réglementaires spécifiques, spécialisation des services d'enquête et des magistrats concernés, coopération internationale renforcée, etc.

Ce premier séminaire sera immédiatement suivi d'un second, d'une durée de 3 jours, consacré à l'identification, la saisie et la confiscation du patrimoine des criminels et délinquants, lesquelles constituent aujourd'hui un angle d'attaque prioritaire et particulièrement efficace dans la lutte contre la criminalité organisée et une démarche préconisée par les instances internationales telles que l'ONU, le GAFI ou l'Union européenne.

Pédagogie

Tendant à présenter l'ensemble de ces aspects sous l'angle juridique, pratique et technique et à privilégier la présentation des enjeux et outils internationaux, cette formation permet des échanges pluridisciplinaires, sous forme de conférences et de tables rondes entre professionnels et aborde aussi la question de la définition et la conduite d'une politique pénale, inscrite dans une politique publique plus large de prévention de la toxicomanie, et adaptée aux différents profils des personnes concernés (usagers, « mules »…).

La participation de magistrats français et étrangers sera l'occasion d'échanges sur les pratiques en vigueur à l'étranger et en France et les modalités d'un renforcement de la coopération dans ces domaines.

PUBLIC VISÉ

Inscrit au catalogue de formation continue des magistrats français, ce cycle est ouvert à des magistrats étrangers francophones ou hispanophones sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité à 10 personnes.

PRATIQUE

2 x 3 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT

600 euros par stagiaire pour toute la formation *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)*

LANGUES

*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

Nouveau

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Description

La traite des êtres humains connaît aujourd'hui une ampleur inquiétante, avec des estimations du nombre de victimes dans le monde variant de 700 à 900 000 personnes.

Acheminées dans l'Union européenne par le biais de filières d'immigration clandestines, sous l'impulsion des déséquilibres géopolitiques contemporains, ces victimes, essentiellement femmes et enfants, alimentent les réseaux de travail illégal, de prostitution, de mendicité et de trafic d'organes.

En réaction à cette criminalité qui porte atteinte à la dignité humaine, l'Union européenne a affirmé la priorité de cette lutte et la France, outre la rédaction de l'article 225-4-1 du code pénal, s'est engagée dans un plan inter-ministériel contre la traite des êtres humains.

Pédagogie

Cette formation, sous forme d'exposés et de conférences-débats, déclinera les différentes manifestations de la traite des êtres humains, posera un éclairage sur les textes internationaux et nationaux et, outre l'étude des moyens opérationnels de l'enquête et du traitement judiciaire, analysera les critères d'identification des victimes en vue d'appréhender leur protection et leur prise en charge.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'Etat spécialisée en matière pénale.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité à 10 personnes.

PRATIQUE

3 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT

300 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES

*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

PRATIQUE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Description

La variété des déclinaisons du droit de l'environnement, ses problématiques et ses enjeux nécessitent une réponse judiciaire adaptée mais également gérable pour le magistrat du parquet ou du siège qui en a la charge et en découvre parfois la complexité.

Protection de la faune ou de la flore, police de la chasse, police de l'eau et de la pèche, espaces protégés, déchets, sites classés, pollutions et nuisances sont autant de contentieux sollicitant de façon croissante une réponse qualitative de l'autorité judiciaire qui devient dès lors un acteur majeur dans la construction du développement durable au niveau local.

Pédagogie

Animée par des spécialistes du droit de l'environnement, cette formation au contenu pratique, transversale sur le sujet, destinée aux magistrats du parquet et du siège, présentera la multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir dans ce domaine ainsi que les outils et les modalités de traitement efficace des infractions constatées.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'Etat spécialisée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement.

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité à 5 personnes.

PRATIQUE

4 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT
400 euros par stagiaire

LANGUES
*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

FORMATIONS EN MATIÈRE DE DROIT CIVIL

PUBLIC VISÉ

Inscrites au catalogue de formation continue des magistrats français, ces sessions sont ouvertes à des magistrats étrangers.

LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE CORPOREL

5 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT
500 euros par stagiaire

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris

LANGUE

Contentieux de masse, la réparation du préjudice corporel ne se résume pas à l'application de barèmes d'indemnisation mais doit aussi viser des préjudices difficilement mesurables, comme le retentissement professionnel ou le préjudice d'affection. Les décisions judiciaires en la matière ont un enjeu économique et humain que le juge ne peut ignorer.
Cette session vise à étudier l'ensemble des aspects de la réparation du préjudice corporel, en faisant intervenir des professionnels venus de différents horizons (médecin, psychologue, ergothérapeute, assureur, avocat…), l'ensemble étant synthétisé par la décision judiciaire.
Une partie de la session sera consacrée à la méthodologie de la réparation, avec travaux pratiques.

L'INTERNATIONALITÉ DU LITIGE EN MATIÈRE CIVILE

5 jours : dates à déterminer
Nous consulter

Nouveau

COÛT
500 euros par stagiaire *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ*

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris

LANGUES
*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

Les litiges comportant un élément d'extranéité sont en nombre croissant tant en ce qui concerne l'état des personnes, le droit de la famille qu'en ce qui concerne le droit des contrats ou de la responsabilité civile et obligent de plus en plus fréquemment le magistrat à s'interroger sur sa compétence ou sur la loi applicable. Parallèlement, les instruments juridiques à vocation internationale se multiplient. La formation abordera les différents domaines relevant de conflits de lois et offrira aux magistrats les repères facilitant la recherche de solutions adaptées aux situations qui leur sont soumises.

Session ouverte au refj

LES MODES DE RÉSOLUTION AMIABLES DE DIFFÉREND

4 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT
400 euros par stagiaire *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ*

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris

LANGUE

La médiation et la conciliation constituent des voies originales de règlement des conflits, où l'équité peut trouver sa place sans que le juge perde la sienne.
Comment se différencient ces deux modes de règlement des conflits ? La médiation suppose obligatoirement l'intervention d'un tiers indépendant, proposé et désigné par le juge, le médiateur, qui aidera les parties, dont l'acceptation préalable de la mesure est requise, à nouer ou renouer le dialogue pour parvenir, en dehors du juge, à un éventuel accord, lequel sera proposé à son homologation. La conciliation, si elle est également un processus destiné à amener les parties à un accord sur la question qui les oppose, peut être menée par le juge lui-même, (ou son délégué), et peut être tentée selon son appréciation, même sans l'acceptation formelle préalable des parties. C'est dire que la mise en place de la médiation requiert surtout, de la juridiction, la préparation et l'organisation de la mesure, alors que le juge qui souhaite concilier les parties doit acquérir les techniques nécessaires.

Session ouverte au refj

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Françoise CADET
enm-info-di@justice.fr

Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

Nouveau

JUSTICE & MÉDECINE LÉGALE

Description

La qualité de la justice pénale se trouve souvent directement subordonnée à celle de la médecine légale, dont les actes, qu'il s'agisse de la thanatologie ou de la médecine légale du vivant, contribuent à l'administration de la preuve et à l'effectivité des droits reconnus aux justiciables.

L'évolution considérable de la médecine légale, sous l'effet de nouvelles disciplines, couplée à une nouvelle organisation territoriale, ont néanmoins induit une grande hétérogénéité des situations et des pratiques.

Pédagogie

Cette session de formation, qui réunit magistrats, policiers, gendarmes et médecins, se donne pour objet de faire le point sur les évolutions les plus significatives de la médecine légale, présente les principales recommandations issues des travaux du Conseil supérieur de médecine légale, tire les enseignements de cas concrets de gestion de scènes de crime complexes et favorise ainsi une harmonisation des pratiques s'inscrivant dans une démarche qualité.

Aux exposés de praticiens de la médecine légale, y compris étrangers, et de magistrats, succéderont échanges et retours d'expérience.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'Etat spécialisée en matière pénale.

Session ouverte au refj

PRATIQUE

5 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT

500 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUE

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

Nouveau

LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : MODE D'EMPLOI

Description

Depuis l'entrée en vigueur, le 1er décembre 2009, du Traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne bénéficie désormais du statut d'acte juridique contraignant. L'Union européenne s'est également vue reconnaître la capacité d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, depuis le 1er juin 2010, le protocole 14 a introduit de profonds changements dans le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme (réorganisation de la Cour, recours au juge unique, modification des conditions de recevabilité des requêtes, exécution des arrêts,…). Les magistrats peuvent être conduits à s'interroger sur les rapports entre "conventionnalité" et "constitutionnalité" dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité. Ces différentes mutations confèrent à cette session un intérêt majeur pour les participants en leur permettant de revisiter ou d'approfondir des connaissances essentielles à l'exercice de leurs fonctions.

Pédagogie

Conçue et dirigée par un membre de la Cour européenne des droits de l'homme, la dynamique de cette session de formation repose sur les réflexions et interrogations des participants nourries par l'expertise d'intervenants acquise au cœur des institutions européennes, lui conférant ainsi une approche concrète.

Cette formation sera inaugurée par la projection du film "La conscience de l'Europe", relatif à l'activité de la Cour européenne des droits de l'homme.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'Etat spécialisée en matière pénale.

Session ouverte au refj

PRATIQUE

5 jours : dates à déterminer
Nous consulter

COÛT

500 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUE

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

STAGE DES MAGISTRATS ÉTRANGERS DANS LES JURIDICTIONS FRANÇAISES

Description

L'organisation de la formation initiale et continue des magistrats français fait une large part aux stages en juridiction ou auprès des organismes partenaires de la justice. Ainsi, les auditeurs de justice sont amenés à passer 41 semaines en stage pour apprendre la pratique de chaque spécialité judiciaire, qu'il s'agisse des fonctions de juge ou de procureur. Ensuite, depuis 2009, chaque juge ou procureur qui change de fonctions doit suivre une formation de reconversion dans ses nouvelles fonctions qui inclut 3 semaines de stage. Enfin, dans le cadre de la formation continue générale, environ 200 lieux de stages sont proposés tous les ans aux magistrats français. Ces stages se déroulent au sein des organismes ou institutions qui participent au fonctionnement de la justice (services d'enquête, laboratoires, juridictions internationales, autres administrations d'État, entreprises privées, organismes financiers, etc.).

Cette expérience dans l'organisation et la variété des lieux de stages en juridiction est ouverte aux magistrats étrangers, qui devront être néanmoins francophones afin de pouvoir suivre pleinement le stage. La durée de stage proposée sera fonction de la demande du magistrat et des possibilités locales de prise en charge. Parfois, la période de stage est aussi organisée comme un prolongement ou un préalable à une activité de formation classique.

Au cours du stage, le magistrat sera en contact avec les acteurs judiciaires de terrain (juges ou procureurs), pourra assister à leur action quotidienne en juridiction et échanger avec eux sur leurs pratiques. Ce stage pourra être complété par des périodes auprès des institutions ou organismes partenaires de la justice dans la spécialité pour laquelle le stagiaire est intéressé.

Préalablement à l'initiation du stage et afin de pouvoir en tirer un meilleur profit, le stagiaire pourra bénéficier d'une présentation rapide de l'organisation judiciaire française et de son fonctionnement de base. Ensuite, il sera amené à prêter serment et un arrêté nominatif du ministre de la justice sera pris afin de lui permettre d'assister à l'ensemble de l'activité judiciaire et d'accéder aux informations protégées par le secret professionnel.

PUBLIC VISÉ

Cette action de formation s'adresse à des magistrats (juges ou procureurs) quel que soit leur niveau hiérarchique et les fonctions qu'ils occupent dans leur pays. Les stages seront organisés en tenant compte des intérêts spécifiques.

PRATIQUE

tout au long de l'année

COÛT
Selon projet et durée.

LANGUE

LIEU
Suivant la demande et les disponibilités locales

CONTACTS

Pédagogique Franck LAGIER
Logistique Françoise CADET

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.88.22
Fax : +33(0)1.44.41.88.00

FORMATIONS À LA CARTE

Le département international est à votre écoute pour élaborer toute formation correspondant à vos besoins par thématique, en France ou à l'étranger selon vos disponibilités.

Quelques exemples de sessions spécifiques ayant eu lieu en 2011/2012 :

En France

- Les actes d'enquêtes - 2 jours - Magistrats français et japonais
- Découverte de la justice française - 2 semaines - Magistrats kazakhs
- Droit pénal, procédure pénale - 2 semaines en France - Magistrats qataris
- Procédure civile, commerciale et prud'homale - 10 jours - Magistrats vietnamiens

A l'international

- De la scène de crime au procès - 5 jours en Haïti - Magistrats haïtiens
- La délinquance juvénile - 2 jours à Macao - Auditeurs de justice de Macao
- La Cour de cassation - 2 jours au Pérou - Magistrats péruviens

Renseignements et devis sur demande

CONTACT

Caroline BERGEAUD-COCUDE
Caroline.bergeaud-cocude@justice.fr ou enm-info-di@justice.fr

PHOTO

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ENM
ÉCOLE NATIONALE de la MAGISTRATURE

Adresse postale
8 rue Chanoinesse
75004 PARIS
Entrée : 3 ter, quai aux Fleurs
Tél : +33 (0)1 44 41 88 24
Fax : +33 (0)1 44 41 88 00
enm-info-di@justice.fr

INSCRIVEZ VOTRE CHOIX : **formation initiale** □ **autre formation** □

INSCRIVEZ L'INTITULE EXACT DE LA FORMATION SOUHAITÉE (lettres capitales) : .....

.....

.....

DATES DE LA FORMATION : du..... au.....

ÉTAT CIVIL	ÉTUDES SUPERIEURES	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
NOM DE FAMILLE : .... **PRÉNOM :**	**NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES :**.....ans **DISCIPLINE :**	**DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE** (ou autre) : ....
NOM DE JEUNE FILLE :	**DIPLÔME DÉLIVRÉ** (indiquez votre diplôme le plus élevé) :	**EMPLOI ACTUEL :** ....
DATE DE NAISSANCE :		
NATIONALITÉ :	**LIEU D'OBTENTION :**	**PAYS D'EXERCICE DES FONCTIONS :** ....
SEXE : **MASCULIN :** □ **FEMININ :** □	**DATE D'OBTENTION :**	

ETAT CIVIL

SITUATION DE FAMILLE : .....**NOMBRE D'ENFANTS :** .....

DOMICILE FAMILIAL (adresse postale) :.....
.....
.....

TÉLÉPHONE : .....**e-mail**.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE : .....
.....
.....

TÉLÉPHONE : ..... **TÉLÉCOPIE :** .....

ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Reconstituez vos études antérieures à l'obtention du diplôme le plus élevé en nommant les établissements fréquentés par ordre chronologique. Joindre les photocopies des diplômes d'enseignement supérieur)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ANNÉES	DIPLÔME OBTENU	DATE

PRINCIPALES PUBLICATIONS

Nature :.....

Titre :.....

Nombre de pages : ..... **Lieu d'édition :** .....

CONNAISSANCE DES LANGUES

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS : **oui** □ **non** □

Si oui appris à (nom et lieu de l'établissement) **:**.....
.....
.....

MÉTHODE : .....

PENDANT : .....**ANNÉES :**.....**MOIS :**.....**EN :** .....

CONNAISSANCE D'AUTRES LANGUES (indiquez lesquelles) **:** .....

BON	□	**BON**	□	**BON**	□
MOYEN	□	**MOYEN**	□	**MOYEN**	□
FAIBLE	□	**FAIBLE**	□	**FAIBLE**	□

MOTIVATION

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS EFFECTUER CETTE FORMATION À L'ENM :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE FORMATION À L'ENM : (le cas échéant, laquelle)
.....
.....

ACTIVITÉ

- Êtes-vous magistrat ? : oui □ non □
- Exercez-vous ou avez-vous exercé une autre activité professionnelle (ou autre)?

.....

.....

RAPPEL DE VOTRE POSTE ACTUEL (titre) : .....

.....

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE VOS FONCTIONS – ORGANISME OU MINISTÈRE DE RATTACHEMENT : .....

.....

.....

SERVICE : .....

.....

QUEL EST LE TITRE DE VOTRE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT ? : .....

.....

TYPE D'ACTIVITÉ : .....

.....

.....

ANCIENNETÉ DANS CES FONCTIONS ? : .....

EMPLOIS OCCUPÉS ANTÉRIEUREMENT : (ou autre activité)	**DESCRIPTION DE VOS FONCTIONS :**

Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et complètes et dans le cas où mon dossier serait pris en considération, je m'engage à me conformer aux directives générales de la scolarité de l'ENM. J'ai pris connaissance des conditions générales et je les accepte.

à.....le..... **SIGNATURE DU CANDIDAT :**

VISA DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE COMPÉTENTE POUR AUTORISER LE CANDIDAT À SUIVRE CETTE FORMATION :

NOM DU SIGNATAIRE : .....
QUALITÉ DU SIGNATAIRE :.....
à.....le.....

(CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER CULTUREL, AU CHEF DE MISSION OU AU MAGISTRAT DE LIAISON)

AVIS SUR LA CANDIDATURE :

Au vu des fonctions exercées par le candidat, de son organisme de rattachement, de la formation demandée, je donne un avis à cette candidature :

TRÉS FAVORABLE □ FAVORABLE □ DÉFAVORABLE □

Le niveau de français du candidat est :

BON □ MOYEN □ FAIBLE □

OBSERVATIONS :

DATE :
SIGNATURE :

Tout formulaire incomplet sera retourné par l'ENM

CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation des professionnels étrangers aux actions de formation du département international de l'ENM

Les conditions générales d'admission

Les activités internationales de l'ENM, et notamment la possibilité pour des juges, procureurs ou membres d'une administration étrangère chargée d'une mission de police judiciaire ou collaboratrice de la justice, de participer aux actions de formation en France, s'inscrivent dans le cadre de la coopération internationale technique de l'école.

Sauf lorsqu'une traduction est assurée, l'admission des professionnels étrangers est subordonnée à une bonne connaissance de la langue française. Afin de la favoriser, certaines formations peuvent être précédées d'un pré-stage linguistique de durée variable en fonction des aptitudes des intéressés. Ce pré-stage est organisé soit par le ministère des Affaires étrangères, soit par l'Etat dont le stagiaire est ressortissant.

Concernant la formation initiale et s'agissant d'une coopération institutionnelle, les dossiers des magistrats ou futurs magistrats ressortissants d'Etats étrangers désirant participer aux formations organisées par l'Ecole Nationale de la Magistrature sont obligatoirement transmis par leurs gouvernements, par la voie diplomatique, au ministre des Affaires étrangères, qui en saisit le garde des Sceaux qui les transmet à son tour au directeur de l'Ecole. Aussi, il ne pourra être donné suite aux candidatures présentées directement et sans le concours des autorités de l'Etat dont dépendent les intéressés.

En ce qui concerne la formation continue, pour les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, les demandes de participation sont transmises à l'ENM à travers l'Ambassade de France, par le ministère dont dépend le candidat ou par les autorités chargées de la formation dans le pays d'origine.

Ces formalités sont prévues par les textes réglementant le fonctionnement de l'ENM, il n'est pas possible d'y déroger.

Il est également obligatoire pour les stagiaires effectuant tout ou partie de leur stage en juridiction de prêter, devant la Cour d'appel, le serment prévu par la loi du 11 juillet 1975 selon lequel ils sont tenus de conserver le secret des travaux et actes judiciaires.

L'admission à la formation initiale

Cette formation n'est ouverte qu'aux seuls juges et procureurs, ou futurs juges et procureurs étrangers. Sous réserve de ce qu'il a été dit précédemment, les dossiers des candidats désirant participer au cycle de formation initiale doivent comprendre les pièces suivantes :

- Un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- Un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire ;
- La copie conforme des diplômes ;
- Un extrait de son casier judiciaire ou toute pièce en tenant lieu ;
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois, attestant que le candidat est indemne de toute affection contagieuse ;
- 4 photographies d'identité.

Les dossiers des candidats au cycle de formation initiale doivent être transmis par les gouvernements dont les intéressés relèvent de l'Ambassade de France compétente afin d'organiser les épreuves de sélection : sauf dispense accordée par le directeur de l'ENM, les candidatures ne peuvent prospérer qu'après avoir satisfait à un examen de sélection professionnel, organisé en liaison avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France.

Ensuite, le dossier doit parvenir à l'Ecole nationale de la magistrature avant une date fixée annuellement afin que les candidatures puissent être examinées préalablement à la décision : le résultat des examens de niveau viendra compléter le dossier constitué.
La décision de non-admission est prise par le Directeur de l'ENM. Celle de l'admission est prononcée par le garde des Sceaux, ministre de la justice, après avis du directeur de L'École Nationale de la Magistrature.

L'admission à la formation continue et aux autres stages

En ce qui concerne la formation continue, pour les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, les demandes de participation sont transmises à l'ENM par les représentations du gouvernement (ministère, ambassade) dont dépend le candidat ou par les autorités chargées de la formation des juges ou des procureurs dans le pays d'origine, par l'intermédiaire de l'Ambassade de France.

Les pièces suivante sont à fournir :

- Un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire ;
- La copie conforme des diplômes ;
- Une lettre de motivation en français (sauf pour les sessions traduites dans une autre langue) ;
- 3 photographies d'identité.

Les conditions financières

Pour chacune des formations en France, l'Ecole Nationale de la Magistrature perçoit, pour chaque magistrat étranger, des frais pédagogiques dont le montant est indiqué dans le descriptif de chaque action de formation du catalogue annuel.

En règle générale, ces frais pédagogiques ne sont pas imputés directement aux stagiaires mais sont versés à l'Ecole Nationale de la Magistrature soit par les autorités dont ils dépendent, sous réserve de la conclusion préalable d'une convention, soit par le ministère des Affaires étrangères lorsque les magistrats bénéficient d'une bourse du gouvernement français dans le cadre de la coopération institutionnelle.

Dans ce dernier cas, les aspects matériels de leur séjour en France sont gérés par un organisme conventionné par le ministère des Affaires étrangères, le plus souvent :

CAMPUS FRANCE
28, rue de la Grange aux Belles
75010 Paris
www.campusfrance.org
Tél : +33 (0)1.40.40.58.58
email : etablissements@campusfrance.org

CADRE JURIDIQUE

Loi 75-631 du 11/07/75 relative aux stages des magistrats et futurs magistrats étrangers

Textes disponibles sur www.enm.justice.fr
rubrique Département International

contacts

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

ADRESSE POSTALE :
8 RUE CHANOINESSE - 75004 PARIS
ACCÈS : 3 TER QUAI AUX FLEURS
+33 (0)1 44 41 88 20

Département international :
+33 (0)1 44 41 88 24

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

10 RUE DES FRÈRES BONIE / 33080 BORDEAUX CEDEX
TÉL. +33 (0)5 56 00 10 10

8 RUE CHANOINESSE / 75004 PARIS
TÉL. +33 (0)1 44 41 88 20

www.enm.justice.fr

Crédits photos : ENM ; DICOM C.Montagné C. Lacène ; istock ; Midnight by flickr ; indi.ca by flickr ; vancouver coastal health by flickr - Service communication, juin 2012 -